



Saint-Martin
le-Vinoux



Page 2
L'actualité en images



Page 4
Le zoom
ETAT CIVIL : changements
et nouveautés dans les mairies



Page 8
La ville au quotidien



page 5 **Le Service Local
de Solidarité :**
l'accompagnement des familles



Jeudi 16 août

La cérémonie commémorative du bombardement du 16 août 1944 a permis de se remémorer cet événement ayant frappé notre commune.



Mercredi 5 septembre

L'accueil de loisirs « Les Eclats de rire » s'est installé dans les locaux de l'école de Lachal. Une quarantaine d'enfants sont présents chaque mercredi et profite du cadre idéal du haut de la commune.



Samedi 15 septembre

La saison culturelle est lancée ! La compagnie Kay a inauguré cette nouvelle saison par un spectacle de danse plein de poésie qui a ravi le public présent.



Samedi 8 septembre

Le Forum des Associations a permis aux habitants de choisir leur nouvelle activité pour cette année scolaire et de prendre de bonnes résolutions.



Samedi 15 et dimanche 16 septembre

Les Journées du Patrimoine (JEP) ont attiré beaucoup de personnes à Saint-Martin-le-Vinoux.

A la Casamaures (photo en bas, ci-contre), plus de 700 amateurs sont venus visiter le monument, bien encadrés par 23 bénévoles.

A l'Eglise Saint Jean-Marie Vianney (photo en haut, ci-contre), c'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que les curieux ont découvert cet édifice atypique de 1959, avec des fresques d'Elisabeth Meyer (1893-1987) et des vitraux en dalles de Boussois des ateliers Loire.





Lundi 3 septembre

La rentrée des classes s'est bien déroulée dans les 3 groupes scolaires de la commune. Cette année, 522 enfants ont repris le chemin de l'école et 65 dictionnaires ont été distribués aux élèves de CM1.

Le bref n° 284 - Journal de Saint-Martin-le-Vinoux

- Directeur de publication :
Yannik Ollivier
- Rédaction et photos :
Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux,
Grenoble-Alpes Métropole
Philippe Napolitano
- Conception graphique :
happydesign
- Impression :
Imprimerie Notre Dame
Imprimé sur papier certifié PEFC
avec des encres à base d'huile végétale
- Dépôt légal à parution

édito

Ce fut chronique annoncée d'une rentrée sereine avec son lot de nouveautés et d'inquiétudes.

Les écoliers du primaire de Lachal et Village ont découvert leurs nouveaux locaux... en attendant ceux de maternelle.

On avait quelques interrogations quant au maintien des effectifs dans les écoles du Néron. Les classes ont été maintenues.

On découvre avec une curiosité gourmande l'utilisation des anciens locaux de l'école de Lachal testés en centre de loisirs.

Les chantiers du Parc d'Oxford ont belle allure. La rapidité dans l'exécution et l'érection impressionne.

La réouverture du Pont Bergonzoli est imminente.

Et déjà l'on pense aux prochaines vacances !

Yannik Ollivier
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

 **Le chiffre du mois**

522

c'est le nombre d'élèves qui ont pris le chemin de l'école dans les groupes scolaires de la commune.



ETAT CIVIL : changements et nouveautés dans les mairies

La loi du 18 novembre 2016 a institué de nombreux changements concernant l'état civil : les maires ont reçu de nouvelles compétences - PACS, changement de prénom -, des modifications sont apparues quant à l'obtention des cartes d'identités ou en cas de sortie d'un mineur du territoire.

PACS (PActeCivil de Solidarité)

La déclaration ne se fait plus au greffe du tribunal mais en mairie. L'officier d'état civil de la mairie apporte son visa à la convention de Pacs.

Cette démarche est gratuite.

Le couple peut être de même sexe ou de sexe différent, mais ne doit être ni de la même famille, ni marié, ni pacsé. Le dépôt du dossier complet se fait exclusivement sur rendez-vous.

Depuis un an, 33 PACS ont été signés en mairie de Saint-Martin-le-Vinoux.

La mairie est aussi chargée des éventuelles modifications et dissolutions de PACS conclus en mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Pour les PACS conclus au tribunal d'instance de Grenoble, il faudra s'adresser à la mairie de Grenoble (PACS conclus entre le 1^{er} novembre 2012 et 1^{er} novembre 2017).

Si vous êtes pacsés et que vous venez de vous marier, c'est la commune de mariage qui s'occupera d'informer les communes concernées de la dissolution du PACS pour la mise à jour de l'acte de naissance de chacun.

Vous pouvez toujours vous pacser devant un notaire. Chez ce dernier, l'acte est payant car il a un rôle de conseil, notamment pour les contrats de succession ou testamentaires.

Changement de prénom

Vous pouvez demander à changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime à le faire. Par exemple, si votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom vous porte préjudice, vous pouvez demander à en changer.

Si vous souhaitez ajouter, supprimer ou modifier l'ordre de vos prénoms, la demande se fait en mairie du lieu d'habitation ou du lieu de naissance. Pour un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Les imprimés sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

Mineurs : pour sortir du territoire, l'autorisation est à nouveau obligatoire

Depuis janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est redevenue obligatoire pour les mineurs de nationalité française. Les parents ou tuteurs du mineur concerné doivent remplir et signer un formulaire Cerfa (Cerfa 15646*01), à présenter avec la pièce d'identité du mineur (CNI ou passeport).

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. En revanche, le passeport seul, même avec visa, ne vaudra plus autorisation de sortie.

La carte nationale d'identité a fait sa révolution

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Désormais, seules les mairies équipées de la prise d'empreinte numérique peuvent délivrer votre carte.

En résidant à Saint-Martin-le-Vinoux, vous pouvez effectuer votre demande de CNI dans les 26 communes du département de l'Isère équipées d'un dispositif de recueil, les plus proches étant Grenoble, Saint-Égrève ou Fontaine, en prenant rendez-vous.

Pour gagner du temps et faciliter la démarche en mairie, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. ■



LES SITES UTILES

Les pièces constitutives du dossier du PACS sont :

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestation sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence (cerfa 15725*02) et convention type de pacte civil de solidarité (cerfa 15726*02).
- Certificat de coutume : à demander à l'ambassade ou au consulat
- Certificat de non inscription de PACS : à demander au service central d'Etat civil à Nantes
- Attestation de non inscription au répertoire civil annexe : à demander au Service central d'Etat civil à Nantes.

Vous pouvez retrouver les formulaires CERFA sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48756>

Concernant les pré-demandes en ligne de cartes d'identité, le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés est <https://ants.gouv.fr/>

Le Service Local de Solidarité : l'accompagnement des familles

Anciennement Centre Médico-Social, le SLS (Service Local de Solidarité) du Conseil départemental de l'Isère offre son soutien aux Saint-Martiniers et aux habitants des communes alentours depuis 2012. Aujourd'hui installée dans de nouveaux locaux, cette équipe de 25 personnes met tous ses talents au service des habitants.



- PMI : aux petits soins ! (Photo Gauche)
- Priorité à l'enfance (Photo en Haut à Droite)
- Bienvenue au SLS (Photo en bas à Droite)

Sous la responsabilité du chef de service, Dominique Para et de son adjointe, Valérie Trinh, l'équipe pluridisciplinaire (assistantes sociales, conseillère en économie sociale et familiale, puéricultrices, médecin de PMI) s'active au service des habitants de sept communes : Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Egrève, Le Fontanil-Cornillon, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas.

Tout nouveau, tout beau !

Auparavant, le SLS était hébergé dans l'immeuble Le Phare. Un espace divisé en deux étages où les conditions n'étaient pas franchement réunies pour que les équipes travaillent de manière confortable, mais également un emplacement éloigné du centre et pas facile d'accès depuis l'arrêt de tramway. Depuis le mois de juin dernier, ce service du Département de l'Isère est basé au 1 rue du 26 mai 1944

dans un Bâtiment Basse Consommation (BBC), en plein cœur de ville et à côté de l'arrêt de tramway Horloge. En rez-de-chaussée, sur une surface de plus de 500 m², ces locaux ont été spécialement conçus pour abriter les activités du SLS. Dotés de bureaux, de salles d'attente (avec un coin jeux pour les petits), de consultation, de salle de médiation, de réunion, et d'une dernière dédiée à la PMI (Protection Maternelle et Infantile), ils sont accessibles à tous et offrent des conditions d'accueil très favorables. Alors, maintenant que le décor est posé, faisons un peu mieux connaissance avec le Service Local de Solidarité.

Mais le SLS, c'est quoi ?

Comme les dix autres services répartis sur le territoire, le SLS de Saint-Martin-le-Vinoux met en œuvre les compétences « action sociale et médico-sociale », et « protection de



1

Dominique Para, directrice, nous présente la salle de médiation



Ahmed Debza
Adjoint aux affaires sociales

« Accueillir le SLS dans notre commune représente une chance pour tous ses habitants. Grâce à cette équipe compétente et réactive, nous bénéficions d'un service de proximité précieux. »

DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL

Les familles d'accueil hébergent les jeunes et les enfants en difficulté. Elles sont rémunérées par le Conseil départemental. Les accueillants suivent une formation initiale.

Le résultat d'un placement en famille d'accueil peut être très satisfaisant : les enfants se calment, s'apaisent et retrouvent la voie d'un développement harmonieux.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil, contactez le service RH du Département de l'Isère.

l'enfance » du Département. Ses activités sont divisées en trois pôles : l'accompagnement pour l'accès aux droits des citoyens, l'accompagnement de l'arrivée de l'enfant et le soutien à l'éducation des enfants.

Pour résumer le premier, on pourrait parler d'action sociale et d'insertion. En effet, sont traitées les difficultés liées aux démarches administratives, à l'accès aux droits, au logement (avec le Fonds Solidarité Logement), à la gestion budgétaire. Les demandes de RSA sont instruites, ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires.

Le deuxième concerne la protection maternelle et infantile. Il s'agit d'accompagner les femmes enceintes et de favoriser la santé et le bien-être des enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 6 ans. Par exemple, des dépistages de handicaps sont réalisés, des conseils aux familles des jeunes enfants sont

donnés pour leur prise en charge. Quant au troisième, il est dédié à l'aide sociale à l'enfance : suivi personnalisé, accompagnement à la parentalité, protection des enfants en danger ou encore mise en œuvre des mesures décidées par la justice.

Quelques exemples

Si le secteur de l'enfance n'est pas le seul domaine de compétence du SLS, il n'en reste pas moins un sujet essentiel. Voici quelques exemples...

Le SLS peut proposer de l'aide éducative, des interventions à domicile de TISF (Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale), des sorties ou activités, de l'accueil temporaire des enfants, et cela peut aller jusqu'au placement s'il y a des risques pour la santé, la sécurité, le développement physique, psychique ou social. Lorsque les relations entre les parents et leurs

adolescents (ou des enfants plus jeunes) sont difficiles, tout se passe dans une logique d'accompagnement, qui peut s'inscrire dans un cadre partenarial. Pour les adultes, les professionnels du SLS proposent différentes actions collectives. Citons « Quelques jours pas comme les autres », les « Ateliers éco-consommation » ou « Ma première rentrée ». Un groupe d'habitants appelé les « cocons » pour co-construction se réunit pour créer et mettre en œuvre leurs propres projets. Les Cocons recueillent un franc succès !

Dominique Para conclut : « Faire sortir les gens de chez eux, faire en sorte qu'ils se rencontrent, est devenu un enjeu majeur. Les jeunes, notamment, s'isolent avec leurs tablettes, leurs smartphones et leurs consoles de jeux. Le rôle d'un service social est également de faire vivre le lien social entre les habitants. » ■

Si vous êtes témoin de maltraitance sur des enfants, **il est possible d'appeler le 119** (numéro d'appel enfance en danger) qui transmettra soit au juge des enfants, soit au SLS pour qu'une enquête sociale soit engagée.

Département – Saint-Martin-le-Vinoux, des partenariats au service des familles

Sur le terrain de la petite enfance, la commune et le Département ont établi plusieurs partenariats. Citons dans un premier temps ceux avec le RAM (Relais Assistantes Maternelles) et le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents). Le RAM est un espace municipal où les Saint-Martiniers peuvent être orientés vers une assistante maternelle, mais aussi informés au sujet de leurs démarches administratives, ainsi que de leurs droits et devoirs d'employeurs. En outre, il accompagne les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier. Le LAEP est un lieu de parole libre. Venus avec leurs enfants, les parents échangent ensemble autour de

leurs rapports avec leurs enfants, assistés par la présence et l'écoute bienveillante de deux personnes d'origines professionnelles différentes (assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants, etc.). Le département met à disposition des agents de l'équipe du SLS (puéricultrice, assistante sociale, etc.).

Mais nous pouvons aussi citer un partenariat pour des demandes d'aides facultatives ou de l'aide alimentaire. Adresse : 2835 rue du Petit Lac – Saint-Martin-le-Vinoux
Tél. 04 76 46 20 02 (le mardi de 15 h à 18 h 30 et le jeudi de 14 h 30 à 17 h)



Sur le vif



ARIANE WALLET ASSISTANTE SOCIALE



« J'adore mon métier ! Je l'exerce depuis plus de trente ans, mais toujours avec la même passion. Je suis très admirative devant les personnes qui se lèvent le matin et qui luttent pour que leur vie soit un peu plus douce. Aller voir une assistante sociale n'est pas une démarche évidente. Il faut savoir prendre sur soi ; mais, durant nos entretiens, lorsque la confiance s'est établie, nous nous enrichissons mutuellement, et nous trouvons des solutions.

Concrètement, je reçois toutes les personnes qui ont un problème et ne savent pas à qui s'adresser. Je suis comme un médecin généraliste : je dois au moins savoir où trouver l'information. »



CHRISTINE MARCELLIN CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE



« Je suis spécialisée dans tout ce qui touche à la vie quotidienne ; qu'il s'agisse de consommation, de budget, de surendettement, d'hygiène de vie, de logement ou de bien-être, mais aussi d'insertion sociale. Les interventions se déroulent sur le mode individuel ou collectif. Mon objectif : lutter contre les effets de l'exclusion.

Pour cela, j'aide les usagers selon une stratégie de "petits pas". Je les accompagne dans une démarche volontaire de reprise en main de leur situation en leur proposant une vision positive, je les guide vers le bout du tunnel. L'écoute et l'empathie sont, à mon sens, des valeurs fondamentales ; cependant, je dois conserver un certain recul. »



MARTINE FASCIOTTO SECRÉTAIRE MÉDICO-SOCIALE



« Les trois secrétaires médico-sociales assurent l'accueil à tour de rôle. Pour les usagers, nous sommes l'interface entre eux et les différents professionnels du centre. Nous devons être disponibles, aimables, compréhensives et compréhensibles. L'écoute avant tout !

Nous recueillons les demandes du public et réalisons les premières évaluations avant tout rendez-vous. Si la demande dépend d'une autre compétence que celle du Département, nous réorientons les personnes. Nous apportons également un soutien administratif aux assistantes sociales. »



JULIE DOUCET PUÉRICULTRICE



« Nous nous occupons des familles qui ont des enfants de 0 à 6 ans, et parfois même des futures mamans avant la naissance, avec l'aide de la sage-femme de PMI. Avec le médecin de PMI, nous effectuons les examens obligatoires pour les enfants de moins de 6 ans, le suivi des vaccinations et les bilans de santé en écoles maternelles. Plus globalement, nous aidons les parents dans l'apprentissage de leur parentalité en leur donnant des conseils sur l'alimentation, le sommeil et le rythme de vie et la santé de leur(s) enfant(s). Nous leur montrons aussi comment se détacher de leur enfant et l'aider à devenir autonome.

Nous instruisons également les agréments des assistantes maternelles et en assurons le suivi.

J'aime voir les petits grandir et voir les parents prendre confiance dans leurs propres compétences. Depuis que nous avons démenagé, la fréquentation des consultations de puériculture a augmenté... pour notre plus grand plaisir ! »



PASCALE VOISIN MÉDECIN



« Nous offrons un service gratuit et ouvert à tous avec comme priorité la prévention et la santé des enfants de moins de 6 ans. Il s'agit d'une éducation à la santé, d'un soutien à la parentalité, à l'occasion des consultations de nourrissons et des vaccinations mais aussi, des bilans de dépistage proposés à l'âge de 4 ans à l'école maternelle avec des conseils notamment sur l'hygiène de vie. Nous contrôlons les établissements accueillant les jeunes enfants tels que les crèches ou centres de loisirs. Enfin, nous entretenons un partenariat - en toute confidentialité et dans le respect du secret médical - avec des services internes ou des organismes externes.

J'ai exercé en libéral, et j'apprécie de contribuer à cette prise en charge globale et préventive ; prendre le temps de l'écoute et du dialogue. »



A votre disposition !

Département de l'Isère
Service Local de Solidarité
1 rue du 26 mai 1944
38950 Saint-Martin-le-Vinoux

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30
(fermé le mardi matin)

Contact :

Tél. : 04 38 88 47 60

Conseil municipal

Lundi 18 juin 2018

> Subventions complémentaires aux associations

- 207 € TTC à l'association Foyer Arts et Loisirs,
- 355 € TTC à l'association des Amis et Parents de l'école de Lachal,
- 300 € TTC au collège Chartreuse.

> Tarifs des activités sportives et culturelles pour les jeunes

La commune organise des activités hebdomadaires encadrées en direction des 11-16 ans,

Module 1 activité : 15 € par an

Module 2 activités : 20 € par an

Au delà 5 € par module supplémentaire par an.

> Tarif des concessions et des cases de columbarium dans les cimetières

Les tarifs des concessions funéraires et cinéraires augmentent de 1,6 % au 1^{er} juillet 2018 :

Concessions funéraires (2 mètres carrés) :

Concession 15 ans : 190 €

Concession 30 ans : 407 €

Concessions cinéraires :

Case columbarium 15 ans : 145 €

Case columbarium 30 ans : 290 €

> Tarifs des sorties familiales

Les tarifs de ces sorties sont :

- Sorties à la mer - Méditerranée : adultes 15 € - enfants 16 ans non révolus 10 €

- Sorties au lac ou au parc animalier : adultes 10 € - enfants 16 ans non révolus 3 €.

> Tarifs de la Récré'active

Les tarifs ont été revus en fonction des nouvelles tranches horaires :

Pour la première tranche horaire (de 16 h 30 à 17 h 30) la tarification se fait selon le quotient de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Pour un quotient CAF jusqu'à 599 : 0,5 €

Pour un quotient CAF entre 600 et 1 199 : 1 €

Pour un quotient CAF de 1 200 et plus : 1,5 €

Pour les extérieurs : 1,5 €

En dessous d'un quotient CAF de 300 une aide du CCAS est possible.

Tarif unique pour l'accueil du matin : 1 €

Tarif unique pour le créneau 17 h 30 - 18 h : 1 €

Tarif unique pour le créneau 18 h - 18 h 30 : 1 €

> Dénomination des écoles du Village en « École Simone Veil »

Dans un devoir de mémoire envers cette femme qui a mené de multiples combats – santé, social, européen, politique, pour la mémoire... –, il est proposé de dénommer les écoles du Village dès 2018 « École Simone Veil ».

> Vente du legs Blanc par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Le rapporteur rappelle que par la délibération 2016-66 le conseil municipal a accepté le legs de Mme Roland Blanc. La commune confie à la SAFER la vente du legs en deux lots :

- un lot agricole composé de la propriété bâtie cadas-

trée AH 40 occupée depuis 2012 par une jeune agricultrice, Mme GOFFRE et des parcelles AH 43-44, AE 30-31, AD 58 et AB 23-26, lot estimé par France Domaine à 160 000 €. Suivant les volontés de Mme Blanc, la cession sera consentie sachant qu'une portion de terrain potager continuera d'être louée à M. Aimé BUGADA sur la parcelle AH 44 ;

- un lot secondaire constructible composé de la parcelle AH39 détachée du tènement immobilier, d'une surface d'environ 730 m² sur lequel la collectivité a la volonté d'accueillir une résidence principale avec un volet de développement local en cohérence avec le monde rural et la proximité d'une ferme : tourisme éco responsable, économie solidaire avec la valorisation des savoirs-faire et matériaux locaux et une insertion environnementale réussie.

Cette cession interviendra au minimum de 110 000 €, un avis ayant été émis en ce sens par France Domaine.

> Vœu contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques

Le rapporteur rappelle que le 22 octobre 2015, la Commission européenne avait adressé une mise en demeure à la France, l'enjoignant d'ouvrir à la concurrence ses concessions hydroélectriques gérées principalement par EDF (80 % du parc).

La France possède le deuxième réseau hydroélectrique européen. L'énergie hydroélectrique représente un peu plus de 12 % de la production électrique en France. Les barrages constituent la seule énergie stockable, disponible à tout moment, pour assurer la continuité sur le réseau face aux consommations de pointe et aux intermittences de production, devenues de plus en plus fréquentes avec l'émergence des autres énergies renouvelables (éolien et solaire). Les barrages soutiennent également la sûreté du parc nucléaire français, bâti au bord de l'eau, en fournissant l'eau nécessaire au refroidissement des centrales, et en prévenant le risque d'inondations de sites nucléaires.

Le service public de l'hydroélectricité doit être maintenu et modernisé afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. La privatisation du secteur de l'énergie n'est pas la seule alternative, d'autres pays européens utilisent les services d'intérêts généraux (SIG), écartés de la concurrence, avec l'aval de la commission européenne.

> Avis sur le projet de plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise

Le 5 avril 2018, le comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) a approuvé l'arrêt du nouveau PDU de l'agglomération grenobloise horizon 2030, avant une approbation du document final fin 2019.

Le PDU définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle du ressort territorial du SMTC. C'est un document de planification, qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de

l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise, et émet des réserves sur :

- Le positionnement des 3^{ème} et 4^{ème} voies ferrées entre Grenoble et Moirans. Il doit être affirmé côté Vercors.
- Le maintien en l'état du demi-échangeur de la ZI de Saint-Egrève. Il doit être complété par une bretelle entrante vers Lyon et Valence.
- La requalification partielle de la RN481 en boulevard urbain. La totalité de la RN481 doit être requalifiée en boulevard urbain.
- L'absence d'ouvrage routier entre la RN481 et la rue Durand Savoyat à Grenoble. A l'horizon 2030 un pont doit être réalisé.
- Le sous-dimensionnement du parking relai de l'Esplanade. Il doit être prévu pour 250 places.
- Le Métrocâble doit être réalisé d'ici 2023 avec une attention toute particulière à l'insertion urbaine de son terminus sur Saint-Martin-le-Vinoux.
- L'offre de rabattement entre le tramway ligne E et le haut de la commune comme la Chartreuse doit être confortée.

> Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Suite aux premiers débats fin 2016, le PADD a été complété et enrichi suite au travail réglementaire, à la concertation avec le public et au travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Les orientations générales du PADD sont déclinées en deux parties :

1^{ère} partie : une métropole montagne forte de ses diversités

2^{ème} partie : la qualité de vie, moteur de l'attractivité de la métropole

- Economie & universités – Pour une métropole qui encourage l'innovation et l'emploi,
- Transport et déplacements – Pour une métropole apaisée assurant une mobilité efficace et adaptée aux besoins des territoires,
- Habitat, politique de la ville & cohésion sociale – Pour une métropole solidaire,
- Environnement & cadre de vie – Pour une métropole durable et agréable à vivre.

> Application du règlement général européen de protection des données

Grenoble-Alpes Métropole sera désignée coordonnateur du groupement de commandes pour les communes de la Métropole adhérentes.

→ Déménagement du Centre de Loisirs



Pour permettre aux enfants de profiter d'un cadre vert et bucolique, la Ville a déménagé le centre de loisirs Jacqueline Samuel « Les Eclats de Rire » dans l'ancienne école de Lachal. Une quarantaine d'enfants sont présents chaque mercredi et profite du paysage idéal du haut de la commune.

Horaires de bus : le bus circule à 8 h, 9 h, 11 h 50, 12 h 50, 17 h et 17 h 45 avec des départs des 3 groupes scolaires pour s'adapter au maximum aux besoins des parents et des enfants. Un courrier va circuler prochainement dans les cartables.

→ Une nouvelle loi pour renforcer la lutte contre les rodéos motorisés

Constatant « un vide juridique répressif » et une hausse du phénomène des rodéos urbains, l'Assemblée Nationale a voté la loi du 4 juillet 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés. Cette nouvelle loi prévoit de sanctionner les participants à ces rodéos, avec de nombreuses circonstances aggravantes - en réunion, sans permis, sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants - et peines complémentaires - confiscation du véhicule, suspension du permis jusqu'à 3 ans, annulation du permis avec interdiction d'en solliciter un nouveau jusqu'à 3 ans -, avec des sanctions lourdes, **d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amendes. Selon les facteurs aggravants, ces peines peuvent atteindre jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende.**

Les organisateurs, les personnes incitant à participer ou les personnes faisant la promotion de ces rodéos ne sont pas oubliés par cette nouvelle loi. Les sanctions pénales s'élèvent à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Rappel : La circulation des véhicules est également interdite sur les sentiers pédestres et en forêt. De même les pistes de défense des forêts contre l'incendie sont fermées à la circulation publique et ne peuvent pas être utilisées à des fins de loisirs motorisés (loi n°91-2 du 3 janvier 1991).

→ Amicale Sports et Loisirs

Nouvelle association sur la commune, l'Amicale Sports et Loisirs propose de nombreuses activités à destination des 50 ans et plus : marche, bowling, pétanque, animations diverses.

Pour vous inscrire, contactez Gérard Savin par téléphone au 06 07 81 67 73 ou par mail à gerard.savin@sfr.fr

→ Noël des Anciens

Si vous avez eu 70 ans en 2018 ou si vous êtes un nouvel habitant de 70 ans ou plus, vous pouvez bénéficier du colis ou du repas de Noël. Pensez à vous inscrire auprès du CCAS, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, du 16 au 30 octobre 2018. Toutes les personnes déjà inscrites recevront une lettre d'invitation.

Renseignements au 04 76 85 14 50.



Stages pendant les vacances de la Toussaint

Maisons des Moais :
3 rue des Rosiers à Saint-Martin-le-Vinoux

TERRE

Avec l'Association Familiale :
Renseignements et inscriptions au 06 62 09 95 97.

- Pour les enfants de plus de 5 ans : entre le 22 et le 25 octobre

DESSIN ET PEINTURE

Avec le Foyer Arts et Loisirs :
Renseignements et inscriptions au 09 64 20 90 29
ou falsmv@hotmail.fr

- Pour les enfants de 4 à 8 ans :
le lundi 22 et mardi 23 octobre de 9 h 30 à 11 h 30 : initiation
- Pour les jeunes de 9 à 18 ans :
le lundi 22 et le mardi 23 octobre de 13 h 30 à 17 h 45

THÉÂTRE

Avec le Foyer Arts et Loisirs :
Renseignements et inscriptions au 09 64 20 90 29
ou falsmv@hotmail.fr

- Pour les jeunes de 9 à 14 ans :
le lundi 22 et le mardi 23 octobre de 14 h à 17 h

→ Voyage lecture

Le voyage lecture 2018-2019 est sur le départ. Toutes les écoles de la commune participeront à ce voyage. Après deux visites à la bibliothèque, les classes partiront avec 12 livres à découvrir. Une animation sera proposée sur deux livres et une mise en bouche sur les autres livres.



Les livres circuleront dans la classe et seront disponibles à la bibliothèque le mercredi de 11 h à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 17 h.

Après les vacances de Pâques, les enfants voteront pour leur livre préféré et le présenteront à une autre classe en fin d'année.

❖ Nouveau projet de jardins partagés



Des jardins partagés vont être aménagés au printemps prochain au parc Gontier. Ceux qui le souhaitent pourront venir cultiver, semer, récolter, mais aussi échanger dans un espace de convivialité.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, contactez le service Affaires Générales au 04 76 85 14 50.

❖ Travaux d'été

De nombreux « petits » travaux ont été effectués pendant l'été. Au gymnase Pierre Mendès-France, les « bancs » sur le côté du gymnase, servant également de bacs de rétention d'eau pluviale ont été refaits à neuf.

Un des jeux du parc Gontier, « l'araignée » a été mis aux nouvelles normes.



❖ Les gens d'ici et d'ailleurs



C'est le thème choisi autour du pastel par l'Association Solé'Artis. Cette initiative propose plusieurs événements qui se dérouleront entre **le 7 novembre et le 12 décembre 2018**.

- Le mercredi 7 novembre auront lieu deux démonstrations de pastel à la Maison des Moais, de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h. Ouvert à tous, gratuit.
- Du 8 au 10 novembre, de 10 h à 17 h, un stage de pastel sera proposé au prix de 200 € (hors matériel, adhésion comprise). Repas mis en commun ou sorti du sac. Les œuvres réalisées seront accrochées aux murs de l'Hôtel de Ville, du 14 novembre au 12 décembre.
- Enfin, le mercredi 14 novembre, de 15 h à 17 h à la Maison des Moais, une conférence ouverte au public sur le même thème sera proposée. Entrée gratuite.

Information et inscription : soleartis1@gmail.com ou au 06 71 07 25 94

❖ Soutien scolaire

La Ville est à la recherche de bénévoles souhaitant s'investir dans l'accompagnement à la scolarité des collégiens.

Il s'agit d'un fonctionnement collectif, le bénévole ne s'occupe pas en particulier d'un jeune qu'il suit toute l'année, mais chaque bénévole apporte son expertise (français, math, histoire géo ...) en fonction des besoins des jeunes.

Si vous êtes disponible certains soirs de la semaine (mardi et/ou jeudi de 16 h à 18 h) et que cette expérience vous intéresse, prenez contact avec la direction Solidarité au 04 76 85 14 50 ou par courriel à mairie@smlv.fr

❖ Changement dans la collecte des déchets

La collecte des déchets fait l'objet d'une réorganisation visant à harmoniser les fréquences de collecte sur la Métropole.

Depuis le 15 octobre, la poubelle verte « Je trie » est collectée les lundis et jeudis ; la poubelle grise « ordures ménagères », les mardis et vendredis. La poubelle grise et la poubelle bleue « papiers-cartons » sont collectées le mercredi dans la zone industrielle uniquement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service ordures ménagères de la Métropole au 0 800 500 027.

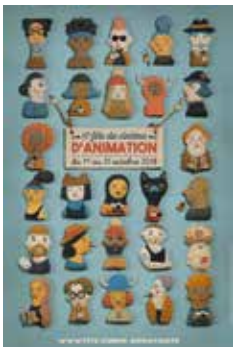
❖ Exposition « Les Murs »



Jusqu'au 2 novembre 2018 à l'Hôtel de Ville, venez profiter de l'exposition « Les Murs » de Christine Le Thomas et Peggy Pierre (POPA).

C'est leur intérêt commun pour les « vieux murs » chargés d'histoire(s), dissimulés sous des couches successives de ciment, enduits divers, peinture, affiches et papiers, qui les amène à récolter dans les rues de la ville les affiches publicitaires décollées, usées et décolorées par les pluies.

La superposition de ces affiches retrace la vie culturelle, associative ou politique de notre société et recèle, lorsqu'on prend le temps de la décomposer, de véritables trésors à partir desquels Christine Le Thomas et POPA ont construit leurs œuvres.



❖ Fête du Cinéma d'animation

Dans le cadre de la Fête du Cinéma d'animation, la Ville propose **le jeudi 25 octobre** à la Maison des Moais deux programmes de court-métrages d'animation conçus autour de la musique.

En chantant ou en musique, les films d'animation s'amuse sur tous les rythmes.

- 15 h : So British - six courts-métrages musicaux - 40 min,
- 16 h 30 : L'histoire du petit Paolo - quatre courts-métrages musicaux - 59 min.

L'association 404Prod proposera des boissons et des friandises entre les projections.

Réservation conseillée pour toutes les dates auprès du service Culture et Associations au 04 76 85 14 50 ou par mail à culture@smlv.fr. Entrée libre.

❖ Animez votre pause méridienne !

L'Amicale du Personnel propose 3 activités de 12 h 30 à 13 h 30 au gymnase Pierre Mendès-France :

- **Stretch dynamic le lundi** : vous cherchez l'harmonie, l'équilibre, une meilleure flexibilité, retrouver le calme ? Vous hésitez entre yoga, taï-chi ou pilates ? Ce cours est fait pour vous ! En musique, venez travailler vos muscles profonds en alliant ces trois disciplines.
- **Zumba le mardi** : venez danser au rythme des musiques sud-américaines, pour un entraînement cardio très très fun ! Energie garantie !
- **Stretch dynamic avec une attention particulière aux abdos le jeudi** : venez renforcer vos groupes musculaires : bras, sangles abdominales et jambes avec des toning sticks, semblables à des maracas !

Contact : Françoise COLLOT au 04 76 85 14 50 ou amicale.smlv@laposte.net



••• Tribune politique

Minorité municipale

“Ensemble construisons l'avenir”

FUSION ET COMMUNE NOUVELLE ...

La question se pose pour Saint-Martin-le-Vinoux

Avec des problématiques et des secteurs très différents (zones urbaines, zones de montagne, proximités privilégiées avec Grenoble, Saint-Egrève, Quaix-en-Chartreuse, ...) et au-delà de tout enjeu politique, il est important de soulever cette question dans le seul intérêt général.

Une fusion réussie entre communes, c'est notamment : optimiser les moyens financiers et les investissements ; mieux défendre et adapter le service public ; peser dans l'intercommunalité ; promouvoir un territoire plus attractif et plus cohérent ...

Le débat se doit d'être ouvert !

PROPRETE URBAINE ... Triste constat

De nombreux témoignages font état de problèmes importants de propreté et d'entretien sur la commune.

Trop souvent, bouteilles, déchets, mégots et autres jonchent le sol de nos rues et parcs, quand ce ne sont pas des encombrants (matelas, électroménagers, ...) ; même les allées de nos cimetières sont envahies par la végétation.

Une situation qui se dégrade !

Sujets développés dans notre blog: <http://pour-saintmartinlevinoux.over-blog.com>

Minorité municipale

“Faire entendre la voix des travailleurs”

Extrême-droite et xénophobie : un danger pour tous les travailleurs

Allemagne, Autriche, Hongrie ou Italie : les succès électoraux de l'extrême-droite ont déjà des conséquences néfastes pour les travailleurs.

Ces partis xénophobes utilisent la question des migrants pour faire oublier le reste. Mais une fois élus, ils ne résolvent aucun des problèmes des classes populaires. En Autriche, le gouvernement a allongé le temps de travail, au bonheur des patrons. La semaine de 60 heures - au lieu de 50 - est maintenant légale. En Italie, les partis au pouvoir avaient promis de s'attaquer à la précarité et d'augmenter les pensions. Il n'en est rien. Oui, l'extrême-droite défend les intérêts de la classe capitaliste !

Ici aussi, Le Pen veut dresser des travailleurs contre d'autres, en désignant les migrants comme boucs émissaires. Cette division serait lourde de danger : elle dédouane les capitalistes qui sont les seuls responsables des licenciements, des salaires et des pensions insuffisants pour vivre décemment. C'est le capitalisme qui ruine la société. C'est contre lui que les travailleurs doivent unir leur colère et leurs forces pour s'en débarrasser.

Majorité municipale

“Saint Martin-le-Vinoux à cœur”

Tous au vert

Depuis la rentrée, et sans attendre les travaux de réhabilitation prévus prochainement, le centre de loisirs s'est installé à Lachal. Les cartons sont à peine déballés, les décorations accrochées, mais chacun, enfant comme animateur a déjà pris ses marques. Et les premiers chiffres de fréquentation, tout comme les avis exprimés spontanément, nous prouvent que nous avons fait le bon choix ! Déplacer le centre hors des locaux scolaires a toujours été notre objectif. L'installation au Village était un premier pas. Mais l'espace extérieur était limité et l'accès difficile pour certains parents. Aussi, pour la réussite du projet à Lachal, nous avons mis en place un transport qui assure plusieurs rotations dans la journée afin de répondre aux besoins des familles. Nous pouvons maintenant offrir à tous les petits Saint-Martiniers l'occasion de découvrir un lieu de nature vraiment dépaysant et pourtant situé près de chez eux et d'y pratiquer des activités variées, en lien avec l'environnement.



toutes les infos pratiques en détail sur
www.saint-martin-le-vinoux.fr

Hôtel de Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

- > Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h à 17 h
- > Téléphone : 04 76 85 14 50
- > Courriel : mairie@smlv.fr

Agenda

Jeudi 18 octobre

- Assemblée générale du Foyer Arts et Loisirs
- > 19 h 30 - Maison des Moais

Jeudi 25 octobre

- Fête du cinéma d'animation
- > 15 h - Maison des Moais

Samedi 27 octobre et samedi 10 novembre

- Compétition de tennis de table de l'Amicale Laïque
- > 14 h - Gymnase Pierre Mendès-France

Mercredi 7 novembre

- Démonstration de pastel avec l'association Solé'Artis
- > 10 h à 12 h et 14 h à 17 h - Maison des Moais

Du 8 au 10 novembre

- Stage de pastel avec l'association Solé'Artis
- > de 10 h à 17 h - Maison des Moais

Dimanche 11 novembre

- Cérémonie commémorative de l'armistice de la guerre 1914-1918
- > 10 h 30 - Place du Village

Vendredi 16 novembre

- Programmation culturelle danse « Reality » et « J'arrive »
- > 20 h - Maison des Moais

Samedi 17 novembre

- Assemblée générale du Vélo Club
- > 18 h - Maison des Moais (Salle Coluche)

Pharmacies de garde

Du 13 au 19 octobre

La Pinéa - 04 76 75 43 33
Centre Commercial la Pinéa - Saint-Egrève

Du 20 au 26 octobre

Brossier-Cohen - 04 76 75 49 33
121C, Av. G^{al} Leclerc - Saint-Martin-le-Vinoux

Du 27 octobre au 2 novembre

Les Charmettes - 04 76 75 26 73
Centre Cial les Charmettes - Saint-Egrève

Du 3 au 9 novembre

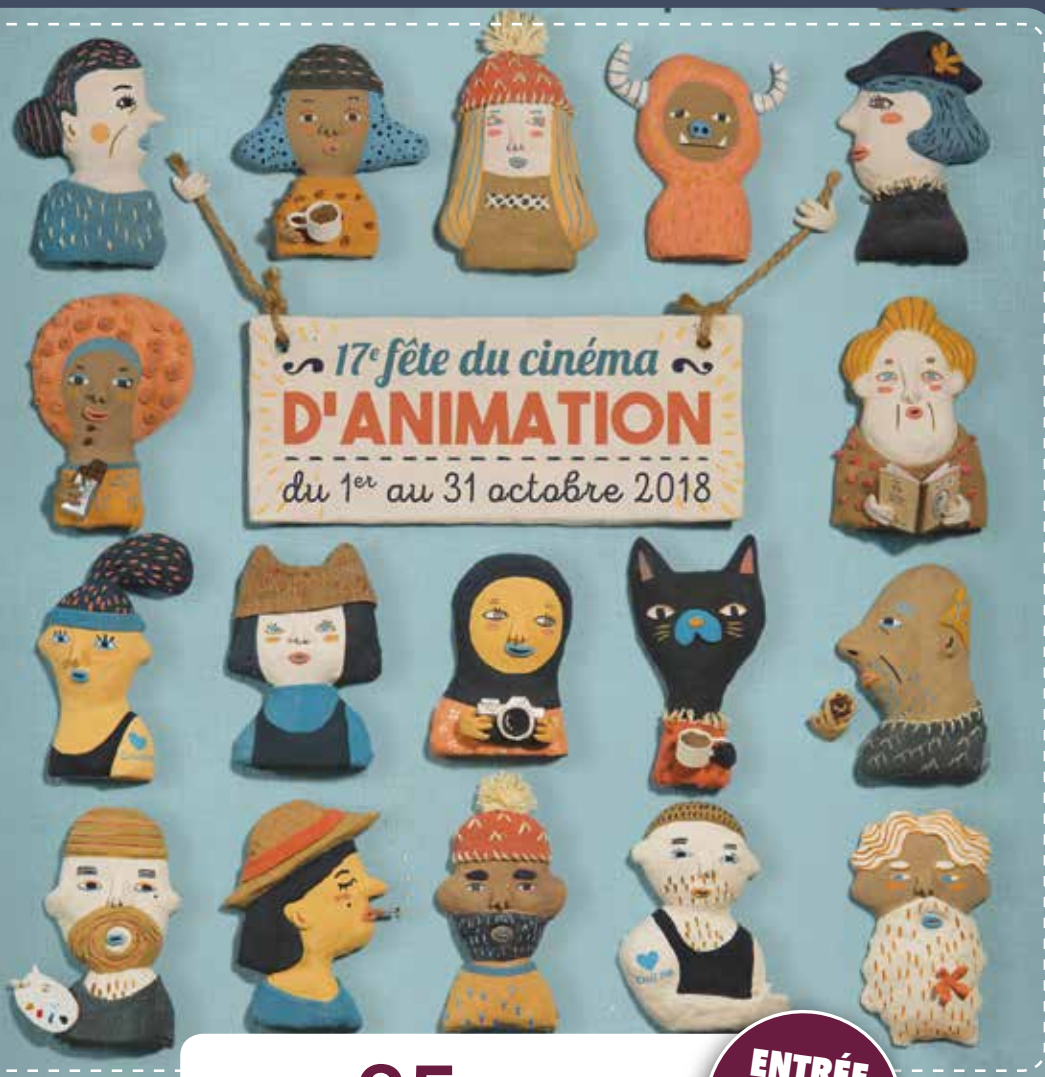
Casadella - 04 76 75 24 84
61 bis Av. Général de Gaulle - Saint-Egrève

Du 10 au 16 novembre

La Monta - 04 76 75 60 69
Place Pompée - Saint-Egrève

Du 17 au 23 novembre

Fontanil - 04 76 75 51 48
Rue du Moulin - Fontanil-Cornillon



jeudi 25 octobre

ENTRÉE
LIBRE
dès 3 ans

à 15h

So British

SIX COURTS-MÉTRAGES MUSICAUX
(40 min)

à 16h30

L'histoire du petit Paolo

QUATRE COURTS MÉTRAGES MUSICAUX
(59min)

Drôles ou émouvantes, poétiques ou épiques, voici quelques histoires chantées ou sifflotées qui vont vous faire bouger !



MAISON DES MOAIS
47 avenue Général Leclerc
Ligne de Tram « E », arrêt Horloge



L'association 404Prod proposera
DES BOISSONS ET DES FRIANDISES
entre les projections.



RÉSERVATION CONSEILLÉE

AUPRÈS DU SERVICE CULTURE ET ASSOCIATION

au **04 76 85 14 50**
ou par mail au culture@smlv.fr